

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	3
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
20 juin 2025

Date d'affichage :
20 juin 2025

Délibération D2025_040
Tableau des emplois
permanents au
1^{er} octobre 2025
(1/2)

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025



EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20250707-D2025_040-DE

Le lundi 7 juillet 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. **AGUETTAZ** Robert, M. **ANDREYS** Stéphane, M. **CARON** Bernard, M. **CHEVALLIER** Christophe, Mme **GINET** Jane, M. **GRENARD** Michel, Mme **MARTINEZ** Nathalie, Mme **MERLIER** Séverine, Mme **MONANGE** Myriam, M. **ROBERT** Alain, Mme **THUILLIER** Marlène.

Pouvoir(s) : M. **BELLOT** donne pouvoir M. **CARON**
Mme **SCAPOLAN** donne pouvoir à M. **ROBERT**
Mme **LAPLANCHE** donne pouvoir à Mme **MERLIER**

Absent(s) : Sandrine **ANDUGAR**, Christian **PLUCHE**, Marianne **SPIRITO**

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane **ANDREYS** a été désigné secrétaire de séance.

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique précité, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (X/ 35^{èmes}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services administratifs.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'un agent polyvalent des services administratifs à temps complet.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territorial, au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- ✓ accueil physique et téléphonique du public,
- ✓ la réception, le traitement et la diffusion de l'information,
- ✓ l'exécution des formalités administratives courantes,
- ✓ l'instruction des actes d'état civil, la tenue administrative des registres et la gestion des élections et du cimetière,
- ✓ la gestion des dossiers périscolaires,
- ✓ le suivi des associations...

Délibération D2025_039
Tableau des emplois permanents au 1^{er} octobre 2025 (2/2)

Le secrétaire de séance,

M. ANDREYS

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

La modification du tableau des emplois interviendra à compter du 1^{er} octobre 2025.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent des services administratifs au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoint administratifs à raison de 35h.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

- **CHARGE** Monsieur le maire de recruter l'agent affecter à ce poste,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

COMMUNE DE VIVIERS DU LAC - TABLEAU DES EMPLOIS - 01/10/2025

GRADES OU EMPLOI	CAT.	DATE DE CREATION DE POSTE	DATE ET N° DELIBERATION	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	DUREE HEBDOMADAIRE EN HEURES
PERSONNEL TITULAIRE								
TOTAL GENERAL				24	13	5	93,35	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché	A	01/08/2024	08/07/2024 - D2024_045	1	1	1	0	35,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	01/07/2023	05/06/2023 - D2023_046	1	1	1		35,00
Rédacteur	B	01/08/2024	08/07/2024 - D2024_045	1				35,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	16/12/2020	14/12/2020 - D2020_84	1	1	1		35,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	01/08/2021	05/07/2021 - D2021_63	1	1	1		35,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	31/12/2016	16/02/2017 - D2017-08	1	1	1		28,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	01/10/2025	07/07/2025 - D2025-039	1				35,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	04/05/2015	04/05/2015 - D2015_25	1				35,00
FILIERE TECHNIQUE								
Agent de maîtrise principal	C	01/07/2023	05/06/2023 - D2023_046	1				35,00
Agent de maîtrise	C	01/08/2024	08/07/2024 - D2024_045	1	1	1		35,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	01/11/2019	07/10/2019 - D2019_60	1				35,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	22/12/2010	20/12/2010 -	1				35,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	21/12/2020	14/12/2021 - D2020_86	1	1		0,86	30,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	01/01/2024	11/12/2023 - D2023_080	1	1		0,89	31,00
Adjoint technique	C	04/09/2023	04/09/2023 - D2023_062	1	1	1	1,00	35,00
Adjoint technique	C	01/04/2023	06/03/2023 - D2023_023	1				31,00
Adjoint technique	C	01/01/2019	07/10/2019 - D2019_59	1	1		0,84	29,30
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM principal 1ère classe	C	01/01/2022	15/12/2021 - D2021_101	1	1	0	87,86	31,00
ATSEM principal 2ème classe	C	01/09/2024	06/05/2024 - D2024_026	1	1		0,83	29,00
ATSEM principal 2ème classe	C	03/07/2023	03/07/2023 - D2023_055	1	1		86,14	30,15
FILIERE CULTURELLE								
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	B	01/01/2024	11/12/2023 - D2023_080	1	1		0,54	19,00
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	01/01/2023	15/12/2022 - D2022_87	1			0,54	19,00
FILIERE ANIMATION								
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	01/01/2022	15/12/2021 - D2021_101	1	1	0	1,36	31,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	01/09/2020	27/07/2021 - D2020_63	1			0,89	29,00
Adjoint d'animation	C	01/09/2021	09/06/2021 - D2021_53	1	1		0,48	16,40
PERSONNEL NON TITULAIRE								
TOTAL GENERAL				0	0	0	0,00	
FILIERE ANIMATION								
TOTAL GENERAL DES EFFECTIFS				24	13	5	93,35	